



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

**ARRETE CONCERNANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES
(C.D.O.E.A)**

N° 4100 DU 7 OCTOBRE 2008

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 332-4 et L. 351-3, tels que modifié par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 146-9,

VU le décret n° 96-465 du 29 mai 1996, modifié par le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005, notamment son article 5-2 ;

VU l'avis du CSE du 20 octobre 2005,

VU l'arrêté du 7 décembre 2005 paru au JO du 17 décembre 2005,

VU l'arrêté du 14 juin 2006 paru au JO du 23 juin 2006 ;

SUR la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Chef des services départementaux de l'Education Nationale,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (C.D.O.E.A) est composée comme suit :

Président :

**M. BENEFICE
Inspecteur d'Académie**

**Docteur THIBON
Médecin conseiller technique départemental**

Mme LORCET
Assistante sociale conseiller technique départemental

M. CALLIS
Inspecteur de l'Education Nationale

M. SEWERYN
**Inspecteur de l'Education Nationale chargé de
L'Adaptation et de l'Intégration Scolaires**

Mme LANGUEDOCQ
Directrice d'école primaire

M. BOE
Principal de collège

M. PLAZAS
**Directeur de Section d'Enseignement Général et
Professionnel Adapté (SEGPA)**

M. SCHMITT
**Directeur d'Etablissement Régional d'Enseignement
Adapté (EREA)**

M. CAMBILLAU René Jean
Enseignant du 1^{er} degré

M. MESTRES
Enseignant du second degré

M. CAMPI Alain
**Enseignant de Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves
en Difficulté (RASED)**

M. FORTES Christian
Psychologue scolaire

M. GASPON
Directeur de Centre d'Information et d'Orientation

MME LOUBATIERES
Conseillère d'Orientation Psychologue

Mme GOMEZ
Assistante de service social

Docteur CRUZ
Pédopsychiatre

Mme LAPERGUE
Représentante de parents d'élèves (PEEP)

Mme HENRY
Représentante de parents d'élèves (PEEP)

Mme COURTINAT
Représentante de parents d'élèves (FCPE)

Mme VIDAL Martine
Représentante de parents d'élèves des établissements
privés sous contrat.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur l'Inspecteur d'Académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 7 OCT 2008

Le Préfet

H. Bouziges

Hugues BOUSIGES

POUR COPIE CONFORME

Pour le Préfet,
et par délégation,
Attaché, Chef de Bureau

M. F. Farnès
Martine FARNÈS